

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 17/10/2022

Reçu en préfecture le 17/10/2022

Affiché le

ID : 026-212600431-20221003-DELIB20\_2022-DE

**Nombre de conseillers**

• en exercice	11
• présents	10
• votants	11
• absents	1
• exclus	0

**Date de convocation :**

28 septembre 2022

**Date d'affichage :****Objet**

Délibération n°20.2022

Convention de Mise à disposition de Matériel avec les communes de Bénivay-Ollon et Propiac

De la commune Beauvoisin (Drôme)

Séance du 03 octobre 2022 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. THIRIOT Christian, Maire

**Étaient présents :**

BLAIN Bruno, DRAMAIX Jean-Guy, MARCHAL Laurence, MILLET Jérôme, THIRIOT Christian, LUCIANO Luc, MORIN Catherine, DUMAS Chantal, ARDISSON Jean-Claude, CORNAND Jean-Jacques.  
Excusé : NOUVEL Alain (a donné pouvoir à THIRIOT Christian).

Secrétaire de séance :

Mme DUMAS Chantal

Monsieur le Maire rappelle que jusqu'ici une convention avait été mise en place avec les communes de Bénivay-Ollon et Propiac pour la mise à disposition de l'agent technique et du matériel. Depuis l'embauche de l'adjoint technique territorial par chacune des communes, il convient de mettre à jour l'ancienne convention qui ne prendra en compte que la seule mise à disposition du matériel acquis ou à acquérir.  
Monsieur le maire donne lecture de la convention proposée.  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- Accepte cette convention  
- Autorise Monsieur le Maire à la signer et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .

Publié ou notifié le .

Fait à Beauvoisin, le 03 octobre 2022

Le Maire, Christian THIRIOT

